

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Décembre

AUTOUR DU BUDGET

La discussion du budget qui se poursuit depuis trois semaines devant la Chambre appelle, me semble-t-il, quelques réflexions utiles.

Tout d'abord il convient de mettre en lumière la mauvaise volonté des socialistes, qui font visiblement leurs efforts pour nous retarder et nous empêcher d'arriver en heur et en temps.

J'entends bien : on me répondra qu'un budget de plus de trois milliards ne peut être voté au galop, sans un examen sérieux, approfondi et détaillé.

Je n'y contredis pas, mais, à voir nos adversaires ergoter à propos de tout et de rien on devine trop aisément le plan, concerté d'avance, de nous acculer aux douzièmes provisoires, pour nous les reprocher ensuite.

L'an dernier à pareille époque les radicaux étaient au pouvoir : nous eussions pu, nous aussi, chercher par des amendements inconsidérés ou d'interminables discussions à entraver la discussion de la loi de finances.

Devant l'intérêt supérieur qui s'attache au vote du budget avant le 1^{er} Janvier, nous avons momentanément fait taire nos justes ressentiments, et loin de refuser notre concours, nous avons fait preuve de la plus grande bonne volonté.

Nos adversaires de l'extrême gauche sont incapables de semblable désintéressement.

Le budget de 1896, dont la discussion n'avait commencé que le 23 novembre, a été déposé au Sénat le 14 décembre. Cette année la discussion a commencé neuf jours plus tôt, le 14 novembre, et nous ne pouvons encore prévoir à quelle date la haute assemblée pourra être saisie.

Pour 1896 la discussion générale n'a oc-

cupé qu'une séance, pour 1897 elle a duré deux séances.

Le budget de l'Intérieur a nécessité deux séances cette année contre une seule l'an passé; le budget des Beaux-Arts et celui des Affaires étrangères ont pris chacun une séance contre une demi-séance pour 1896, et ainsi de suite de tous les budgets votés jusqu'ici.

Non seulement quantité d'amendements amènent des discours souvent oiseux, mais on trouve le moyen de greffer, à propos de l'examen de tels ou tels chapitres, de véritables interpellations où la préoccupation politique l'emporte de beaucoup sur le souci de faire de bonnes finances.

Si d'aventure des douzièmes provisoires deviennent indispensables, il est nécessaire dès à présent de dégager les responsabilités et dire au pays à qui la faute en incombe.

En second lieu, je crois devoir appeler l'attention du corps électoral sur la tendance fâcheuse d'un trop grand nombre de nos collègues à accueillir avec faveur les demandes de rehaussements de crédits.

Il y a là entre les paroles et les actes une étrange contradiction qu'il convient de dénoncer.

Dans leurs professions de foi, tous les députés, sans distinction de nuances, prennent l'engagement formel de pratiquer une politique d'économies.

Quand vient la nomination de la commission du budget, dans tous les bureaux, on donne aux commissaires le mandat de se montrer avant tout parcimonieux des deniers de l'Etat et avarés au besoin.

Tous les orateurs qui prennent part à la discussion générale se font applaudir sur tous les bancs, en prenant la défense des intérêts des contribuables.

Mais arrive l'examen des chapitres, et subitement nous assistons à une volte-face complète.

Comment ! Le gouvernement a osé réduire telle allocation ? C'est indigne, ou froisse les intérêts les plus respectables.

leur festait d'argent, dans l'espoir d'un rendement qui les referait de leur pertes précédentes. Mais ils avaient bientôt dû en rabattre de leurs espérances, et c'était avec une stupefaction profonde qu'ils s'étaient vu refuser tout versement. La maison Barnett et Son n'acceptait que les ordres de Bourse au comptant et refusait toute opération à terme. En outre, les frais de courtage étaient les mêmes que chez les agents de change et l'intérêt offert pour tout dépôt ne dépassait pas celui que comptent les banques sérieuses. Ces conditions rafraîchirent comme bien on pense le zèle des clients trop pressés de faire fortune... mais il en résulta pour l'agence Barnett et Son une sorte de bonne renommée basée sur la rareté du fait.

Cependant, dira-t-on, une maison, à ce point scrupuleuse, ne devait réaliser que des bénéfices insuffisants à couvrir les frais énormes que comportaient son installation, et le nombreux personnel qu'elle employait. Quoi qu'il en soit et si embrouillé que paraisse ce problème, la maison Barnett et Son l'avait résolu. Les employés étaient régulièrement soldés, jamais un terme ne subsistait le moindre retard, et M. Barnett junior jouissait dans le quartier d'une réputation et d'un crédit mérités.

C'est à dessein que nous disons M. Barnett junior, car M. Barnett esquire ne paraissait pour ain si dire jamais à l'agence de Paris, occupé qu'il était à diriger la maison-mère de Londres. Ajoutons, pour finir, que M. Barnett se montrait très charitable, et que l'appel des malheureux trouvait toujours un écho dans son cœur et partant dans sa bourse...

L'homme qui avait demandé à parler à M. Barnett junior, attendait cependant dans le vestibule. Très soigné dans sa mise, sanglé dans une redingote noire, coiffé

Comment ! La commission du budget s'est permis de diminuer tel crédit ? C'est indécent, on ne respecte pas les droits acquis.

Et chacun de recriminer en termes amers, contre ceux qui ont eu le tort grave de prendre au sérieux les paroles prononcées, les promesses échangées ou le mandat accepté.

Le gouvernement et la commission du budget, cette année, plus encore que les précédentes, ont fait un réel et sérieux effort pour réduire les dépenses.

Au lieu d'être félicités, ministres et rapporteurs ne recueillent qu'injures et sarcasmes.

Nous n'avons pas voté encore la moitié du budget des dépenses, et déjà les relèvements de crédits atteignent la somme respectable de près de deux millions.

J'engage les contribuables à ouvrir l'*Officiel*, à suivre nos discussions, à étudier les scrutins.

Qu'ils veuillent bien se donner la peine de voir qui nous propose, par voie d'amendement, des relèvements de crédits et qui, par son vote, démolit notre œuvre.

Ils verront que radicaux et socialistes détiennent le record de la prodigalité.

Par leur intervention, et dans tous les scrutins, ils se montrent chaque jour disposés à ouvrir toute grande la bourse dont nous nous efforçons de tenir les cordons aussi serrés que possible.

Il y aura une statistique instructive à dresser à la fin de la discussion : la statistique de ce que l'extrême gauche aurait coté si toutes les propositions émanant de ses membres avaient été votées.

Après tout, si les contribuables trouvent qu'ils ne paient pas assez d'impôts, c'est affaire à eux.

Nous, du moins, nous aurons fait notre devoir en les avertissant et ce qui les attend s'ils sont assez fous pour remettre à nos adversaires la clef de la caisse.

MAURICE LASSERRE,
député du Tarn-et-Garonne.

d'un chapeau gris haut de forme, sa tenue était celle d'un parfait gentleman. En revanche, l'ensemble de sa physionomie ne répondait pas à la correction de l'allure. Le visage manquait de franchise, et l'œil, sans éclat, fuyait sous les paupières tombantes. La bouche, aux lèvres minces, se contractait sans cesse par l'effet d'un tic nerveux, imprimant un perpétuel mouvement de va-et-vient aux deux énormes favoris poivre et sel qui tombaient des joues sur le col montant haut...

— Si monsieur veut bien me suivre... M. Barnett est prêt à le recevoir, dit le groom en revenant après quelques minutes d'absence.

Au bout d'un corridor, le groom s'arrêta devant une porte sur laquelle se trouvait un cartouche portant le mot : *Direction*. Il frappa discrètement.

— Entrez, dit une voix à l'intérieur...

Le groom ouvrit et introduisit le nouveau venu dans un grand cabinet sévèrement meublé d'énormes fauteuils et de cartonniers.

Sir Barnett junior, qui se trouvait assis devant un gigantesque bureau d'ébène encombré de dossiers, se leva aussitôt.

De taille moyenne, le visage rasé, le front dégarni, le second directeur de la Company Limited, tout de noir vêtu et strictement cravaté de blanc, présentait les apparences parfaites de l'homme d'affaires.

Il s'avança de quelques pas au-devant du visiteur et lui dit, avec un léger accent anglais :

— Sir Barnett esquire est en ce moment à notre maison de Londres, monsieur, et je suis chargé en son absence de le remplacer...

— M. Ridway, que j'ai eu l'occasion de rencontrer en Amérique et qui m'envoie, m'a dit en effet, monsieur,

Le Respect de la Tribune

Il y a trois cents députés qui ne peuvent plus se faire écouter à la tribune française. Ce sont les malheureux que leurs convictions et leur caractère inclinent aux idées modérées.

Dès qu'un de ces imprudents se risque à exposer ses vues sur un sujet de la politique courante, son affaire est bientôt faite. Il n'a pas gravi la première marche que les ricanelements courent déjà sur les bancs de l'autre parti.

Il ouvre la bouche ? une plaisanterie l'arrête. Il prononce une phrase ? Les lazzi l'accompagnent. Il s'obstine ? On le hue.

Dix, vingt interruptions partent à la fois, hachant ses phrases, disloquant ses arguments, heurtant sa personne de leur agression directe.

S'il a de l'énergie, s'il veut tenir tête, c'est bientôt une bordée ininterrompue d'interjections, d'apostrophes, de huées, une grêle de provocations auxquelles le geste prêté sa puissante éloquence, et sous laquelle il lui faut bientôt plier.

Quand, par hasard, il a réussi à placer un morceau de quelque étendue, si sa parole a du succès auprès du plus grand nombre, si l'on voit que sa dialectique va prendre quelque influence, si l'on suppose qu'il va s'emparer de son auditoire, vite, un mot brutal, une interruption gouailleuse partant d'un banc adverse et arrêtant net son élan.

Il faut bien, n'est-ce pas, lui couper son effet !

Et de quelles précautions ne doit-il pas s'entourer ?

Quelle surveillance ne doit-il pas exercer sur sa parole ?

Un mot qui prête à l'équivoque, une phrase commencée et sur laquelle il sera possible de provoquer un malentendu, et l'infortuné est perdu. C'est devant lui un demi-cercle de figures indignées, de torses penchés dans un mouvement furieux, un

que je pouvais indifféremment m'adresser à M. Barnett, père ou à M. Barnett fils.

Celui-ci s'inclina ; puis, après avoir fait signe à son interlocuteur de prendre place sur un fauteuil, il se rassit lui-même devant son bureau en disant :

— Je vous écoute monsieur...

— Monsieur, reprit l'inconnu, M. Tom Ridway m'a donné l'assurance que je pouvais, en toute sécurité, me confier à vous... C'est vous dire que l'affaire qui m'amène est toute spéciale, et que, quel que soit le résultat de ma démarche, celle-ci restera absolument entre nous...

— La plus sévère discrétion est notre règle principale, monsieur, répondit sir Barnett junior, et vous pouvez parler en toute sécurité. L'agence Barnett et Son est une maison de confiance, et tout ce que vous direz ici ne franchira jamais, quoi qu'il advienne, le seuil de ce cabinet...

Ce fut au tour du visiteur de s'incliner.

— Parlez-donc, monsieur, répéta sir Barnett et sur-tout parlez sans aucune crainte.

— Je me nomme Varelio...

— Vous êtes italien, monsieur ?

— D'origine italienne seulement, je suis né en France et j'ai très longtemps habité Paris. Il y a quelques années, je fis la rencontre, à Cannes, d'une jeune américaine, que des raisons de santé amenaient dans cette station hivernale. Deux ans plus tard je revins encore à Cannes, mais cette fois avec la jeune américaine qui était devenue ma femme.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

VII

Barnett et Son, Company Limited.

A l'extérieur, contrairement aux établissements similaires, aucune de ces gigantesques enseignes dont les lettres dorées attirent le regard du passant. Malgré ce dédain bien rare de la réclame, les affaires semblaient prospérer dans la maison Barnett et Son, et le continuel va-et-vient de son hall prouvait surabondamment que sa clientèle ne périssait pas, au contraire.

Quel était le genre des opérations de l'agence Barnett et Son, Company Limited ? Il eût été difficile de le préciser d'une façon exacte. Les opérations étaient multiples, sinon bien définies : affaires de bourse, financières, industrielles, gérances de propriétés, recouvrements de fonds, arbitrages, contentieux, etc., etc. La nouvelle agence englobait toutes les opérations imaginables.

Au début de son installation, rue Comartin, les spéculateurs, toujours en quête d'un nouveau gouffre où leur naïveté les entraînait fatalement, s'étaient empressés d'accourir vers la nouvelle agence, qu'ils supposaient devoir leur fournir un point de départ à leur fortune future. Les gogos, race éternelle, avaient apporté ce qui

brandissement de poings menaçants. C'est une foule qui s'excite et se grise de sa colère, et chaque geste qui désigne l'orateur est comme une voie de fait à son adresse.

Si cet orateur est un ministre, il n'y a plus de ménagements à garder.

Tout est bon contre un ministre. Pourquoi des égards à ce pleutre ? Est-ce que cela existe comme homme, un ministre modéré ? Ce qu'il dit est un mensonge, n'est-ce pas ? N'est-il pas à la tribune pour altérer la vérité, couvrir une infamie, trahir ses convictions et son pays ?

Il est vrai qu'on l'accuse. Mais quelle audace lui prend de se défendre ? Il devrait savoir qu'il n'est pas à la tribune, mais au pilori, qu'il est là pour tout subir, depuis l'insinuation qui flétrit, jusqu'à l'apostrophe qui cingle et au coup de fouet qui flagelle.

Quant à mes amis qui le défendent, l'applaudissent et protestent contre la violence qu'on lui fait, silence à eux !

La majorité d'un ministère modéré n'est, on le sait du reste, qu'un ramassis de vendus, une tourbe d'impuissants, une clique de valets !

Un modéré ne saurait avoir légitimement une idée et une conviction à lui. Ce n'est pas parce qu'il pense comme le ministre, qu'il soutient le ministre ; c'est parce qu'il en a peur ou qu'il y a entre eux deux quelque pacte honteux et inavouable !

Et pour faire taire les applaudissements, briser l'élan de l'approbation, rompre le courant de la sympathie, les plus violents exaspèrent leur fougue et donnent de l'épéon à leur ardeur croissante.

On en voit se dresser sur leur banc, promener des regards chargés d'éclairs sur les bancs ennemis, chercher quelque adversaire dans la foule et s'essayer à apeurer la majorité par des attitudes de capitans et des vociférations de terroristes.

Mais voici que le ministre interpellé ou l'orateur qui le soutient vient de descendre, voici que le champion des opposants vient d'escalader la tribune ! Alors, changement à vue, ce sont des *chut* ! Il faut au nouvel occupant le silence des basiliques. La police de la salle est assurée par deux cents vélites disciplinés. Le moindre murmure, la plus timide interruption sont réprimés avec une énergie sans pareille.

Et tout est permis dès lors à celui qui parle. Il peut accuser, défier, rugir et tonner. C'est un magistrat, un prophète et un dieu irrité.

Le voici intangible. Le seul bruit qui puisse accompagner sa parole vengeresse est le bruit des applaudissements.

Il parle dans le silence ; il achève dans l'enthousiasme. Un délire le suit à son banc. Et la cause est entendue.

Je demande si la tribune appartient à une fraction et ce que les libertaires entendent par liberté.

DESCUBES,
Député de la Corrèze.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 décembre

On reprend la discussion générale du budget de l'agriculture.

Après un discours de M. Boscou sur le crédit agricole, et de M. Papelier sur un certain nombre de questions agricoles, M. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture, dit qu'il faut attribuer les souffrances de l'agriculture à la baisse des prix de vente des produits. En augmentant son rendement, l'agriculture a réussi à pallier en partie ses souffrances.

Puis M. Méline examine la répercussion de la question monétaire sur l'agriculture et la vente des produits agricoles. Mais cette question est d'ordre international, et nous devons faire des vœux pour qu'elle soit tranchée par une conférence internationale.

M. Méline ajoute que l'exportation des produits français est d'autant plus difficile que les prix à l'étranger sont inférieurs aux prix de notre marché intérieur.

Pour remédier à cette difficulté, on a proposé les primes d'exportation. Il faut prendre garde à tout ce que ce système a de dangereux.

D'abord au point de vue financier, avec les

primes de sortie, on ne sait pas où l'on va, et puis on risque d'amener les pays étrangers à user de représailles.

En terminant, M. Méline dit qu'il faut organiser rationnellement l'agriculture par la création de chambres d'agriculture.

Toutes ces questions pourront être rapidement examinées par la Chambre, si elle veut bien employer à des discussions fécondes le temps qu'elle perd à des interpellations oiseuses.

Après M. Méline, on entend, dans la discussion générale, MM. l'abbé Lemire, de Pontbriand, d'Estournelles et Thoulouse.

M. Gérault Richard demande qu'on frappe les spéculateurs, les accapareurs ; mais il déclare ne rien attendre du cabinet actuel.

La discussion générale est close. Les premiers chapitres sont votés.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Félix Faure

On télégraphie de Londres :
Le *Standard* publie un télégramme de Berlin disant que M. Félix Faure, s'il visite la Russie, fera un court séjour à Copenhague.

Le budget de la Marine

M. Delcassé se propose de prononcer un grand discours relatif à la situation de la marine française, au cours de la discussion du budget de la marine à la Chambre.

Notre marine

M. Lockroy renonce à son amendement au budget de la marine. Il se bornera à prendre acte de la promesse de l'amiral Besnard, de présenter bientôt un programme de constructions neuves.

Commission des douanes

La commission des douanes a approuvé le rapport de M. Graux, sur les sucres.

Mort de M. Rousseau

Au conseil de Cabinet tenu jeudi, M. Lebon a communiqué un télégramme d'Hanoï, annonçant que M. Rousseau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est mort subitement dans la matinée.

M. Lebon a télégraphié à Mme Rousseau les condoléances du gouvernement et du président de la République.

Le Vésuve

On télégraphie de Rome :
On mande de Naples que la coulée de lave qui descend du Vésuve, continue sa marche et menace d'interrompre la route de l'Observatoire.

Turquie

On mande de Constantinople au *Standard* :
Le bruit court, en Turquie, qu'une entente anglo-russe a été conclue ; l'Angleterre fournirait à la Porte l'assistance financière dont elle a besoin. La Russie assurerait la tranquillité intérieure.

Un coup d'Etat en Italie

Vienne, 11 décembre.

On mande de Rome à la *Nouvelle Presse Libre* :

« On assure, dans l'entourage du roi Humbert, que Crispi a conféré longuement avec le souverain italien.

» Il lui a présenté le mécontentement croissant de l'armée, l'affaiblissement du principe d'autorité ; il lui a dépeint, sous le jour le plus sombre, le marasme général et lui a prêté formellement la chute prochaine de sa dynastie.

» Cette catastrophe ne peut être évitée, a-t-il ajouté, que si vous vous décidez à recourir immédiatement à un coup d'Etat qui sauverait la liberté nationale, l'indépendance et l'unité de l'Italie. Je répons du succès de cette tentative.

» Le Roi Humbert a paru très profondément impressionné par le langage du vieil homme d'Etat. »

Mort d'Antonio Maceo

On télégraphie de New-York :
Une dépêche de la Havane annonce que Antonio Maceo a été tué dans la province de la Havane.

L'identité du cadavre aurait été établie par des soldats du commandant Cirujeda.

C'est après avoir franchi la Troche, le 4 décembre, que Maceo eut à soutenir de la part du commandant Cirujeda un combat dans lequel il trouva la mort.

Francisco Gomex, le fils de Maxime Gomex aurait également été tué.

La même dépêche annonce que le bruit suivant lequel le général Weyler aurait été blessé est inexact.

Les italiens en Afrique

On télégraphie de Rome :
Le massacre de l'expédition Cecchi a fait naître des craintes au sujet de l'expédition du

capitaine Bottego qui, pour la deuxième fois s'est assigné le but de remonter le cours du Guiba, jusqu'à sa source, parcourant ainsi une grande partie des pays des Somalis.

Les dernières nouvelles que la Société géographique avait reçues du capitaine Bottego avaient été très rassurantes, mais l'on craint que le massacre de Magadaxo n'exite les populations.

M. Bottego a avec lui 200 ascaris.

Attentat anarchiste à Barcelone

Une explosion de dynamite a eu lieu, mardi soir, à Barcelone. Cet attentat a causé une vive alarme. On y voit une tentative d'intimidation par les compagnons à la veille du procès en conseil de guerre des anarchistes impliqués dans l'attentat de la rue Cambios-Nuevos.

D'autre part, un industriel de Barcelone a reçu une petite caisse provenant d'Alcoy ; en l'ouvrant, il y a trouvé une machine infernale avec une mèche ; il a envoyé cette caisse à la capitainerie générale pour que l'engin soit examiné au parc d'artillerie.

La journée Sarah Bernhardt

Le banquet organisé par les amis de Sarah Bernhardt, pour fêter la grande tragédienne, a eu lieu mercredi à midi, au Grand-Hôtel.

A l'entrée de Mme Sarah Bernhardt dans la salle du banquet, l'orchestre et les chœurs du Concert-Colonne, massés dans le salon de lecture, ont exécuté l'« Hymne à Sarah Bernhardt », composé spécialement pour la circonstance par MM. Gabriel Pierné pour la musique, et Armand Silvestre pour les paroles. L'exécution de ce morceau a été écoutée debout par toute l'assistance et chaleureusement applaudie.

A la table d'honneur ont pris place, Mme Sarah Bernhardt, ayant à sa droite M. Victorien Sardou, et à sa gauche M. Henry Bauer. A la même table se trouvaient MM. François Coppée, Ludovic Halévy, Jules Lemaitre, André Theuriot, Catulle Mendès, Armand Silvestre, Edmond Rostand, Jean Lorrain, etc.

Tous les invités étaient en habit, les dames en toilette de ville ou de soirée.

A 2 heures et quart, on verse le champagne dans les coupes. M. Victorien Sardou se lève et prononce les paroles suivantes :

« Mesdames, messieurs, nous sommes ici pour rendre hommage à l'admirable tragédienne, à la véritable créatrice de tous les rôles qu'elle interprète, à la reine de l'art dramatique, saluée comme telle dans le monde entier.

» Il n'est pas donné à tout le monde de connaître la grande artiste dans l'intimité de sa vie privée ; mais ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher savent la bienfaisante charité et l'exquise bonté de la femme.

» Je lui souhaite longue vie et prospérité, et je lève mon verre à la grande, à la bonne Sarah ! »

Cette courte allocution est fréquemment interrompue par d'unanimes applaudissements. Quand M. Victorien Sardou a terminé, toute la salle est debout et fait une ovation à Mme Sarah Bernhardt qui se lève, et, au milieu du grand silence qui se fait, dit en étendant les bras vers les convives :

« — D'un cœur ému et reconnaissant, je vous dis : Merci ! »

Les applaudissements redoublent quand l'artiste, voulant témoigner sa reconnaissance au président du comité de la fête a embrassé M. Victorien Sardou, qui à son tour lui a baisé la main.

On entend une seconde audition de l'« Hymne à Sarah Bernhardt », puis on se rend dans la salle du Zodiaque pour prendre le café.

A trois heures moins le quart tous les invités se rendaient à la Renaissance pour assister à la représentation de gala.

La représentation de la Renaissance n'a commencé qu'à trois heures et demie.

Mme Sarah Bernhardt est arrivée au théâtre à trois heures et quart et s'est rendue à sa loge. Une foule énorme a envahi les boulevards, devant la Renaissance, et elle est difficilement maintenue par des gardes de Paris à cheval.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Instruction publique

Par arrêté, une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les écoles normales primaires et dans les écoles primaires s'ouvrira, pour toute la France, le lundi 15 mars 1897.

Les candidats aspirants et aspirantes pourront se faire inscrire dans le département, au chef-lieu de l'inspection académique, jusqu'au 14 février 1897.

Députés sénatoriaux

(Suite)

A.sicr. — Murat Gabriel, Carbonnel Joseph, Sup. Hug Antoine.

Boussac. — Rigonste Eugène, Sup. Pezet Jean, Brengues. — Oulié Lucien, Sup. Pages Léon, Cambes. — Vilhès Jean, Sup. Védumes Jules, Corn. — Serres Antoine, Sup. Labannie François.

Durbans. — Pégourri Jean-Jules, Miramon Ernest, Sup. Boudet Augustin.

Espédaillac. — Pradié Edouard, Sabatié Antonin, Sup. Barges Jean.

Flaujac. — Larnaudie Guilhem, Sup. Greil Etienne.

Grèzes. — Despeyrou maire, Sup. Malbec, Issepts. — Daynac Paul, Sup. Bouzou Jean, Livernon. — Lajugie Martin, Vaissié Jules, Sup. Malaret.

Quissac. — Engelibert Félix, Sup. Bru Jean, Reilhac. — Pons Antonin, Raymond Pons, Reyrovignes. — Mir maire, Despeyrou Antoine, Sup. Born Amans.

St-Eulalie. — Milhau maire, Sup. Delmas adjoint.

St-Simon. — Bex Gabriel, Sup. Bex Henri, Souac. — Besombes Charles, Sup. Lacabane Jean.

Autoire. — Mourlhon Lucien, Dubois Antoine, Sup. Delprat Antoine.

Bannes. — Meyniel Lazare, Fayt Adrien, Sup. Moulème Célestin.

Bio. — Grimal Jacques, Teulet Pierre, Sup. Cadiergues François.

Frayssinbe. — Verdier maire, Molinié Emile, Sup. Sudrie Auguste.

Lacandourcet. — Mazet Firmin, Cassagne Jules, Sup. Borde Pierre.

Latouille-Lentillac. — Bastit Armand, Grassotie Léon, Sup. Bahu Germain.

Loubressac. — Estève Jean, Souliadié Daniel, Sup. Thomas Antoine.

Mayrinac. — Ribayrol Jean, Roudayre Elie, Sup. Ventact Antoine.

Saignes. — Ayroles Henri, Sup. Despeyrou Louis.

St-Jean Lespinasse. — Cassan Isidore, Sup. Bourgade Albert.

St-Laurent-Les-Tours. — de Lavour Lescure, Sup. Landes.

St-Médard-de-Presque. — Marmande Pierre, Lacassagne François, Sup. Baffara Louis.

St-Paul-de-Vern. — Murat Maurice, Bahu Frédéric, Sup. Asfaux Henri.

St-Vincent. — Gouzou Jean-Baptiste, Thamié Pierre, Sup. Molinié Jean Pierre.

Milhac. — Montet Jean, Sup. Margot François.

Nozac. — Soulacroup Antonin, Jauvion Jean, Sup. Faure Paul.

Payrignac. — Malbec Alexandre, Picadou François, Sup. Vignié Théodore.

(A suivre).

Union des Associations agricoles du Sud-Ouest

VŒUX

Adoptés dans la séance du 3 décembre 1896, à Toulouse, par les délégués de huit Sociétés représentant cinq départements (Aude, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Gironde).

Les délégués de l'Ariège et du Tarn avaient, avec leurs excuses, envoyé leur adhésion.

TARIFS DE TRANSPORT

L'Union, S'inspirant des vœux déjà émis par elle contre le système des tarifs dits de pénétration,

Considérant que les tarifs de transport des vins sur la ligne du Midi, récemment homologués par le ministre des travaux publics, constituent, au profit de certains départements, une faveur injustifiée, chaque région étant fondée à jouir sans trouble de ses avantages naturels,

Emet le vœu :
Que le prix de transport des vins sur le réseau du Midi soient calculés d'après un tarif à base kilométrique décroissante, telles que soient la provenance et la destination des marchandises.

L'Union, Prenant acte des déclarations du ministre des travaux publics,

Demande l'homologation immédiate des nouveaux tarifs relatifs au transport des engrais et des charbons,

Et insiste pour que la Compagnie du Midi soit invitée à augmenter son matériel notablement insuffisant.

REPRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE

L'Union, Renouvelle instamment le vœu adopté dans sa dernière session :

Que l'agriculture soit promptement dotée, comme le commerce et l'industrie, d'une représentation effective et officielle ;

Que cette représentation soit organisée sur les bases suivantes :

- 1° Création dans chaque département d'une chambre d'agriculture se réunissant au chef-lieu, composée de membres élus pour six ans et renouvelables par moitié, dont l'élection se fait au scrutin de liste par arrondissement, à raison d'un membre par canton ;
- 2° Constitution d'un conseil supérieur de l'agriculture, se réunissant à Paris, composé d'un membre élu par chacune des chambres départementales.

Les présidents de la Société nationale d'agriculture, de la Société des Agriculteurs de France, de la Société d'encouragement à l'agriculture, le directeur de l'agriculture, des haras, les directeurs de l'Institut agronomique, de l'Ecole forestière et le directeur des douanes font partie de droit du conseil supérieur.

Les membres élus sont nommés pour six ans et renouvelables par moitié.

II. — Sont électeurs dans leurs communes, tous les propriétaires ou exploitants d'un fonds rural, à titre d'usufruitiers, usagers, régisseurs, colons partiaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles à gages, âgés de vingt-cinq ans et jouissant de leurs droits civils et politiques, résidant dans la commune depuis un an ;

2° Sont éligibles les électeurs âgés de trente ans, remplissant les conditions énumérées ci-dessus et figurant pour un minimum à déterminer au rôle de la contribution foncière de la propriété non bâtie.

III. — Les chambres départementales nomment leur bureau. Le préfet assiste aux séances; il peut se faire représenter par un délégué.

IV. — Le conseil supérieur nomme son bureau. Le ministre de l'agriculture assiste aux séances; il peut se faire représenter par un délégué.

V. — Le conseil supérieur et les chambres départementales sont obligatoirement consultés toutes les fois qu'il s'agit de mesures d'ordre législatif, douanier ou réglementaire intéressant l'agriculture.

Ils peuvent émettre des vœux sur toutes les questions agricoles. (A suivre).

Pour les chemins vicinaux

Emprunt. — La Chambre a adopté un projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt de 86,000 fr. pour ses chemins vicinaux.

Acte de probité

Le nommé Olivier, Firmin, cordonnier, trouvait jeudi soir, 10 décembre, une tabatière en argent sur la voie publique. Cet excellent citoyen s'est empressé de la remettre à son propriétaire, M. Delpach, conseiller municipal de notre ville.

Accident

Mardi, le nommé Fourastié, Julien, âgé de 20 ans, minait à la corde dans une tranchée avoisinant le viaduc de Fontanet, pour le compte de l'entreprise Bruel, lorsque la corde se rompit et il tomba dans le vide d'une hauteur de 8 à 10 mètres.

Transporté immédiatement chez lui, l'on fit appeler un médecin qui, après lui avoir donné les soins que nécessitait son état, constata que Fourastié n'avait rien de fracturé, mais qu'il avait une forte contusion à la cuisse gauche.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Le petit Lord

Le petit Lord est un drame anglais qui fut primitivement annoncé comme un divertissement pour les enfants. Mais cette pièce, bien construite et fort intéressante, a su convenir au public et a obtenu partout une vogue qu'envieraient beaucoup de drames célèbres. Le petit Lord, — et il ne pouvait en être autrement, si on considère l'esprit dans lequel il a été conçu, — contraste singulièrement avec ce que nous voyons habituellement jouer sur nos scènes. C'est une pièce honnête, écrite avec tact et délicatesse. Cependant, et pour cela peut-être, certains spectateurs n'ont pas été entièrement satisfaits. Ajoutons toutefois que le public a été séduit par le talent des artistes qui composent la troupe de M. Baret et surtout par la grâce de la Petite Parfait, à qui reviennent les honneurs de la soirée.

On nous annonce, pour le dimanche 20 décembre, une représentation de **LA JUIVE**.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 12 décembre 1896

Naissances

Roldès, Marguerite, rue Dominici, 20.
Séval, Zéphirin, aux Ramonets.
Rey, Louis, rue du Lycée.

Décès

Ravix, Elie, 9 mois, à Bouydou.
Desprats, Catherine, lingère, épouse Delard, 37 ans, à l'hospice.
Baldy, Eugénie, s. p. célib. 24 ans, à l'hospice.
Delmas, Jean, cultivateur, 75 ans, à Cavaniés.
Bessières, Blaise, Charpentier, 67 ans, rue Brives, 32.
Fournié, Julie, v. Raynal, 69 ans, à Cabessut.
Marieu, Antoine, tonnelier, 63 ans, rue St-Barbe, 20.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 10 et 13 Décembre 1896
De 3 à 4 heures

Le Tirailleur (P. R.)	Sellenick.
Le Duc d'Orléans (Ouvverture)	Auber.
Les Feuilles du Matin (Valse)	Strauss.
Madelon (Fantaisie)	Bazin.
Sympathie (Mazurka)	Michel.

Monsieur BÉNATRE

Pâtissier-Confiseur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville à Cahors,

À l'honneur de faire savoir à sa nombreuse clientèle qu'il ne cède pas son industrie. Par conséquent tous les bruits plus ou moins intéressés qui ont couru sur son compte sont absolument faux.

L'on trouvera chez lui toutes les dernières nouveautés en confiserie et articles du jour de l'an à des prix modérés.

ÉTRENNES UTILES

A nos lecteurs

Les fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etreannes, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement ornementé.

Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.

Adresser Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence

HERNIES

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. Narbonne, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à :

LALBENQUE, les mercredi 23 et jeudi (foire) 24 décembre, hôtel du Lion d'or, CAHORS, les 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 1897, HOTEL DES AMBASSADEURS.

CAJARC, les 7, 8, 9, 10 et 11, HOTEL COURNEDE.

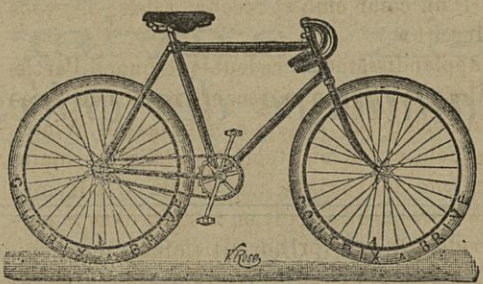
Faveurs aux ouvriers. 30 ans de bons résultats.

A l'Imprimerie LAYTOU
Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR
H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

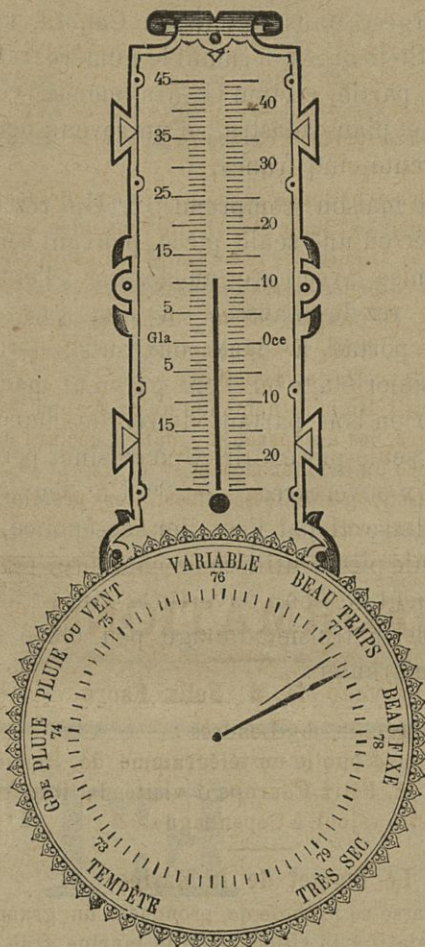
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ELECTRICITE
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés
On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « **CRISTAL DIAMANT** »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre

Indiquant les pressions barométriques, du jour et de la veille, et la température du jour.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles de **D^r CABANES** que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles de **D^r CABANES** que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

ETUDE

de M^e Louis **LACAZE**, avoué-licencié,
10, cours de la Chartreuse, Cahors
(Ancienne étude DELBREIL)

VENTE

SUR

SURENCHÈRE

A SUITE DE

SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT
DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la Commune de Cahors

L'adjudication aura lieu le **Mercredi** trente Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au

Palais de Justice de ladite ville, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'une déclaration de surenchère faite au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, par le sieur Jean **CAMEL** maçon, et dame Marie **BATAILLÉ**, son épouse, ci-après nommés et qualifiés sur l'adjudication prononcée le deux décembre courant au profit de M^e **LACAZE**, avoué, qui a élu command sur l'audience en faveur du sieur Louis **DELMAS**, fils, ci-après nommé, moyennant le prix de dix francs, des biens ci-après désignés et saisis à la requête du dit Louis **DELMAS**, fils, charpentier, demeurant autrefois à Cahors, actuellement à Largueil commune de Caillac et au préjudice de :

1^o Catherine **DELMAS**, sans profession épouse de Jean **CAPELLE**, ouvrier terrassier à la Mairie de Cahors et de ce dernier pris pour la validité, domiciliés ensemble à Cahors.

2^o Marie **BARRAT**, veuve de Gabriel **DELMAS**, charpentier, quand vivait, demeurant à Cahors, prise comme tutrice légale de ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit feu Gabriel **DELMAS**; ladite dame actuellement sans résidence ni domicile connus en France;

3^o Marie **DELMAS**, sans profession, épouse de **CLAUX** Joseph, agent de police, et de ce dernier pris pour la validité, domiciliés ensemble à Toulouse, rue de l'Aqueduc, n^o 11;

4^o Julienne **CANIHAC**, sans profession, épouse de Pierre **OULIVET** et de ce dernier pris pour la validité, domiciliés ensemble à Paris, Hôtel du Château-d'Eau, rue Meslay, n^o 4; la dite dame **OULIVET** prise comme héritière de Marie **DELMAS**, quand vivait épouse de **CANIHAC**, demeurant à Cahors. — Tous les sus-nommés pris comme héritiers et représentants de feus Jean **DELMAS**, charpentier, et Marie **DOUMERC**, son épouse, leur père et mère, grand-père et grand-mère, domiciliés quand vivaient, à Cahors, faubourg St-Georges.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Jean **CAMEL**, maçon, et de dame Marie **BATAILLÉ**, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, faubourg St-Georges;

Ayant M^e Louis **LACAZE** pour avoué constitué,

En présence ou eux dûment appelés du dit Louis **DELMAS**, fils, charpentier, créancier ayant poursuivi la vente, ayant M^e Louis **LACAZE**, pour avoué constitué;

2^o du dit Louis **DELMAS**, fils, adjudicataire surenchéri, ayant M^e Louis **LACAZE** pour avoué constitué,

3^o de dame Catherine **DELMAS**, épouse **CAPELLE**, ce dernier pris pour la validité, demeurant ensemble à Cahors,

4^o de dame Marie **BARRAT**, veuve Gabriel **DELMAS**, charpentier, quand vivait demeurant à Cahors, prise comme tutrice légale de ses enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Gabriel **DELMAS**, la dite dame sans résidence ni domicile connus en France;

5^o de dame Marie **DELMAS**, sans profession épouse **CLAUX** Joseph, agent de police, ce dernier pris pour la validité, demeurant ensemble à Toulouse, rue de l'Aqueduc, n^o 11;

6^o de dame Julienne **CANIHAC**, sans profession, épouse de Pierre **OULIVET**, ce dernier pris pour la validité, demeurant ensemble à Paris, 4 rue Meslay, la dite dame prise comme héritière de Marie **DELMAS**, quand vivait épouse de **CANIHAC**, demeurant à Cahors.

Tous les sus-nommés parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le **Mercredi** trente décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère au plus offrant et dernier

enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE
DES
Immeubles à vendre
LOT UNIQUE

1° Un sol de maison, situé dans la ville de Cahors, faubourg St-Georges, au lieu dit St-Georges, formant le numéro trente-quatre, partie, section G, du plan cadastral de la commune de Cahors, d'une superficie de trente-sept centiares, environ, première classe et d'un revenu net de quatre-vingt-dix sept centimes.

2° Une maison située au même lieu dit

St Georges, dans la ville de Cahors, faubourg St-Georges, formant le numéro trente-quatre, partie, section G, des mêmes communes et plan cadastral, d'un revenu net de cent trente-cinq francs.

Cette maison comprend : 1° Un rez de-chaussée en une seule pièce, pouvant servir de remise avec cave au-dessous; l'entrée de ce rez-de-chaussée a lieu par un grand portail à deux ouvrants; — 2° un premier étage où l'on parvient par un escalier en bois partant du rez-de-chaussées en une seule pièce utilisée en cuisine, percée de deux ouvertures; — 3° Un deuxième étage desservi par l'escalier sus-énoncé, en une seule pièce, utilisée en chambre, percée également de deux ouvertures au levant; — 4° et un troisième étage peu élevé servant de grenier.

Cette maison qui est fermée et inhabitée depuis longtemps, confronte dans son ensemble avec maison de DELFOUR; de CAMEL, maçon; de BUGÈS, cultivateur et chemin public de la rue St-Georges au mont St-Cyr.

MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur la mise à prix de douze francs, fixé par le su- **12** fr. enchérisseur, ci.....

En sus des charges.

Nota — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la trans-

cription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué surenchérisseur.

Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, fol.

C° Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le Receveur,

de FRAMOND.

S'adresser pour tous renseignements à M° Louis LACAZE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.

ÉTUDE

de M° René BILLIÈRES, avoué licencié, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice, à Cahors.

VENTE

A suite de Saisie Immobilière

I° DE L'ENTIER DOMAINE DE GRADDE

Comprenant maison de maîtres et maison de colons;

II° Et de divers autres immeubles.

Le tout situé sur la commune de Mauroux, canton de Puy-l'Évêque (Lot).

Appartenant à dame Marthe-Justine-Elodie Solmiac, sans profession, veuve de Monsieur Bernard-Joseph-Gustave-Amédée de Bayles, domiciliée au lieu de Gradde, commune de Mauroux.

L'adjudication aura lieu le mercredi six janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à une heure de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.

Ces immeubles seront vendus en six lots composés comme suit, et sur les mises à prix ci-après en sus des charges, les frais payables en sus du prix.

Premier lot

1° Une vigne cançès de un hectare cinquante-neuf ares quarante centiares environ.

2° Une terre de trois hectares deux ares environ.

Ces deux articles sis à La Peyraille, commune de Mauroux.

Mise à prix trois cents **300** fr francs, ci.....

Deuxième lot

L'entier domaine de Gradde COMMUNE DE MAUROUX

Comprenant maison de maîtres, maison de colons, grange, pigeonier, cours, terres, pré, bois, jardin, friches, vignes, etc.

Mise à prix mille **1.500** fr. cinq cents francs ci.

Troisième lot

1° Une vigne de contenance environ de trente-neuf ares quarante cinq centiares.

2° Une terre de contenance environ de quarante-cinq ares.

Ces deux articles situés à Saby, commune de Mauroux.

Mise à prix dix francs **10** fr. ci.....

Quatrième Lot

1° Une vigne Cancès située à la Fournière commune de Mauroux de contenance environ de soixante-dix-sept ares quarante centiares.

2° Une vigne Cancès et Cabane située à Saby commune de Mauroux de contenance environ deux hectares quinze ares soixante-quinze centiares.

3° Une vigne au même lieu de

contenance environ un hectare neuf ares trente-cinq centiares.

4° Une vigne située au même lieu de contenance environ neuf ares vingtcentiares.

Mise à prix deux **200** fr. cents francs ci.....

Cinquième Lot

1° Une friche située au lieu dit les Gaulpatières commune de Mauroux de contenance environ onze ares quatre-vingt-dix centiares.

2° Une terre au même lieu de contenance environ sept ares cinq centiares.

3° Une vigne Cancès située au lieu dit Lasbouygues de contenance environ soixante-dix-sept ares quarante-cinq centiares.

Mise à prix dix francs **10** fr. ci.....

Sixième Lot

1° Une vigne Cancès située au

lieu dit Combe de Trapas commune de Mauroux de contenance environ un hectare six ares soixante-dix centiares.

2° Une terre située au lieu dit Les Malpas même commune de contenance environ cinquante-deux ares dix centiares.

Mise à prix cinquante **50** fr. francs ci.....

BLOTTEMENT DES LOTS

Après adjudication de chacun des lots ci-dessus, ces lots seront réunis et blottés en un seul et remis en vente pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles

Au cas où aucune enchère ne viendrait à se produire sur les lots ainsi réunis et blottés, les adjudications partielles produiront tout leur effet.

Nota — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'Avoué poursuivant :

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, F° C° Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,

Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M° René BILLIÈRES, avoué poursuivant, en son étude sus indiquée.